

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Lormont - Raccordement des résidences Herriot/Aquitanis et Ramade/Mésolia Habitat au réseau de chaleur des Hauts de Garonne - Réalisation du réseau primaire - Participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Conventions

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Renouvellement Urbain du Grand Projet de Ville, deux programmes immobiliers, dénommés « Herriot » et « La Ramade », ont été réalisés à LORMONT, respectivement par Aquitanis et Mésolia Habitat et raccordés au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne.

Par délibération n° 2006/0559 en date du 21 juillet 2006, la Communauté Urbaine, après concertation avec les bailleurs sociaux, a décidé l'instauration d'un dispositif spécifique de soutien au raccordement des opérations du GPV au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne.

Cette décision s'est traduite par l'institution d'un financement communautaire spécifique, qui permet de prendre en charge :

- la totalité du réseau primaire, y compris la partie qui prévoyait une participation des bailleurs, dès lors qu'il est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine;
- du réseau secondaire (à l'exception des colonnes montantes et des compteurs horaires individualisés qui restent à la charge des bailleurs), déduction faite d'une participation forfaitaire des bailleurs, à hauteur de 2.000 € HT/logement, montant correspondant aux travaux qu'ils auraient dû financer dans l'hypothèse d'un branchement au gaz, sous forme d'une subvention d'équipement.

Ce dispositif a été complété par la délibération n° 2007/0299 du 27 avril 2007 qui permet le choix d'une option technique complémentaire intégrant les modules thermiques individuels (solution module thermique par appartement) sur laquelle la Communauté apporte une aide financière selon les mêmes dispositions que la solution technique initiale, et intégrant les modules thermiques individuels.

Cependant, le dispositif retenu s'inscrivait dans le cadre de l'ancien contrat d'affermage CUB/SETGI, qui a pris fin le 31 décembre 2008, aux termes duquel la Communauté Urbaine assurait la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de raccordement relatifs au réseau primaire.

Or, en application du nouveau contrat de délégation en date du 10 décembre 2008, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2009, le nouveau délégataire, groupement SOVAL/DALKIA France, devenu Rive Droite Environnement (RDE), assure désormais, conformément aux Articles 19.1.2 et 19.2, les travaux de passage en basse pression du réseau de chaleur, des installations de production et les travaux nécessaires au raccordement des nouveaux abonnés.

En conséquence, le nouveau contrat de délégation de l'exploitation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne entérine un changement de nature des opérations de raccordement au réseau de chaleur, qui passent d'une maîtrise d'ouvrage publique à une maîtrise d'ouvrage privée, engendrant une modification des modalités du financement communautaire.

C'est ainsi que, pour les opérations immobilières «Herriot » et « La Ramade », une partie des travaux du réseau primaire portant sur la réalisation des canalisations a été effectuée sous maîtrise d'ouvrage CUB dans le cadre de l'ancien contrat d'affermage CUB/SETGI, l'autre partie concernant les travaux en sous-station sont réalisés par le nouveau délégataire, RDE, mais pris en charge financièrement par la Communauté Urbaine, à hauteur des frais acquittés par les bailleurs Aquitanis et Mésolia Habitat.

Aussi, et en application, à titre transitoire dans la mesure où ces travaux ont été effectués après le changement de Délégataire, des dispositions de l'Avenant n°3 au contrat précité CUB/SETGI, il doit être attribué aux bailleurs Aquitanis et Mésolia Habitat une participation aux frais de réalisation des sous-stations du réseau primaire sous maîtrise d'ouvrage du délégataire. Son montant sera à hauteur de la dépense facturée à ces entités et réglée par celles-ci.

Le versement de cette participation nécessite la signature de conventions, dont les exemplaires sont annexés à la présente, fixant les modalités de règlement.

Ceci étant exposé, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Contrat d'Affermage du réseau de chaleur des Hauts de Garonne, signé le 5 décembre 1997 entre le Groupement SETGI/ELYO et la Communauté Urbaine de Bordeaux ;

VU l'Avenant n°3 au Contrat d'Affermage en date du 6 avril 2005 ;

VU les décisions arrêtées par le Conseil de Communauté, par délibérations n° 2006/0559 en date du 21 juillet 2006 et n°2007/0299 du 27 avril 2007.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

l'adoption du nouveau Contrat de Délégation pour l'exploitation du Complexe Thermique des Hauts de Garonne a modifié les dispositions de participation financière de notre Etablissement Public aux frais de raccordement au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, ce qui impose, à titre transitoire, à la Communauté d'octroyer, en faveur des bailleurs sociaux, une participation aux frais de raccordement au réseau de chaleur des Hauts de Garonne pour la réalisation des sous-stations des deux opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du délégataire, à hauteur du montant facturé par le délégataire aux bailleurs sociaux et estimé à 72.000 €.

DECIDE

Article 1 : de verser à Aquitanis une participation financière à hauteur de la dépense qu'il aura supportée et réglée à Rive Droite Environnement, soit 32.000 € estimé.

Article 2 : de verser à Mésolia Habitat une participation financière à hauteur de la dépense qu'il aura supportée et réglée à Rive Droite Environnement, soit 40.000 € estimé.

Article 3 : d'autoriser M. le Président à signer les conventions à intervenir avec Aquitanis et Mésolia Habitat.

Article 4 : que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts sur le Budget Principal de l'exercice en cours, Chapitre 204, Article 2042, Sous fonction 72, CRB D630, Programme HC 52 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2011**

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2011

M. Didier CAZABONNE